



Quelle est la place de la culture générale dans la formation commerciale initiale ?

Les changements du monde du travail ont fait évoluer les exigences de qualification ; les compétences supradisciplinaires gagnent désormais en importance. En même temps, les développements écologiques et sociaux confrontent la jeune génération à des tâches croissantes. Tous ces aspects – professionnels, personnels et sociaux – font l'objet de l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale. Certains craignent une réduction de cet enseignement – notamment dans la formation professionnelle initiale la plus importante, l'apprentissage commercial.



Daniel Fleischmann

Daniel Fleischmann est un rédacteur spécialisé dans la formation professionnelle ; il est responsable du magazine Transfert : Formation professionnelle dans la recherche et la pratique de la Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle (SRFP) et édite des articles sur la formation professionnelle dans le bulletin spécialisé Panorama.

« Il y a tout simplement certaines connaissances qui doivent être générales, et davantage encore une certaine culture de l'esprit et du caractère dont personne ne doit manquer. De toute évidence, chacun n'est un bon artisan, commerçant, soldat ou homme d'affaires que s'il est en soi et indépendamment de son métier particulier un bon et honnête homme et citoyen, éclairé conformément à son état. Si l'enseignement scolaire lui donne ce qu'il faut pour cela, il acquiert ensuite fort aisément les aptitudes particulières de son métier et garde toujours la liberté de passer, comme cela arrive si souvent dans la vie, de l'un à l'autre. »

Wilhelm von Humboldt dans une lettre au roi de Prusse, cité d'après P. Berglar (1970) : Wilhelm von Humboldt

Les débats sur la réforme actuelle « Employé-e-s de commerce 2022 » ravivent d'anciennes controverses à propos des rapports entre la culture générale et la formation professionnelle. La dichotomie semblait avoir trouvé à peu près son équilibre : mais à présent, on discute à nouveau dans quelle mesure la formation professionnelle initiale ne doit être qu'une simple « formation », ou également dispenser une « culture ». Et on voit ainsi revenir sur le tapis les vieilles oppositions entre la formation « réaliste » et l'éducation « humaniste », l'employabilité et l'aptitude sociale, les connaissances exploitables et le pur savoir. Dans la formation professionnelle, cette dualité se manifeste sur le plan institutionnel : dans le face-à-face de l'école et de l'entreprise comme lieux de formation. C'est pourquoi certains y ont vu une déclaration de guerre lorsque Matthias Wirth, à l'époque président de la Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales CSBFC, décrit comme suit la réforme Employé-e-s de commerce 2022 : l'entreprise formatrice « deviendra le lieu de formation le plus important. C'est au sein de l'entreprise que les personnes en formation acquièrent de l'expérience pratique et des compétences professionnelles – et non à l'école. »[1]

Les prescriptions du législateur

Une chose est claire : la culture générale fait partie de la formation professionnelle. Certes, le législateur ne justifie guère ce principe, et même le message de l'époque relatif à la loi sur la formation professionnelle et l'ordonnance (<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/748/de>) correspondante n'expliquent pas pourquoi les futurs professionnels doivent bénéficier d'un enseignement de culture « générale ». Les buts et objectifs sont toutefois exposés dans la [loi sur la formation professionnelle](https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2017/564/de) (<https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2017/564/de>) en tant que telle [2], et de manière plus détaillée encore dans l'ordonnance du SEFRI concernant les [conditions minimales](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2006/510/de) (<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2006/510/de>) relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale. Selon ces dispositions, « l'enseignement en culture générale transmet des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels ». Il « vise notamment les objectifs suivants :

1. le développement de la personnalité ;
2. l'intégration de l'individu dans la société ;
3. l'encouragement des aptitudes à l'apprentissage et à l'exercice d'une profession ;
4. la promotion de connaissances et d'aptitudes économiques, écologiques, sociales et culturelles qui rendent les personnes en formation capables de contribuer au développement durable ;
5. la concrétisation de l'égalité des chances pour les personnes en formation des deux sexes dont le parcours scolaire et le vécu culturel sont différents. »

Selon les conditions minimales exigées, « tous les lieux de formation ont pour tâche l'approfondissement et l'application » de ces compétences de base. Il est stipulé également que ces prescriptions minimales « font l'objet d'un [plan d'études cadre](https://www.sbf.admin.ch/sbf/de/home/bildung/berufliche-grundbildung/allgemeinbildung.html) (<https://www.sbf.admin.ch/sbf/de/home/bildung/berufliche-grundbildung/allgemeinbildung.html>) fédéral ou, en cas de besoins spécifiques, sont fixées dans les ordonnances sur la formation ».

Dans la plupart des formations professionnelles initiales, on satisfait à ces prescriptions par la mise en place d'un domaine d'enseignement spécifique de culture générale conforme au plan d'études cadre susmentionné (PEC CG), en complément à l'enseignement des connaissances professionnelles (et à l'éducation physique). Y font exception les métiers de la librairie, du commerce de détail et du secteur commercial qui font état de « besoins spécifiques » et proposent un enseignement intégré de culture générale. On considère ici que les aspects de culture générale et les contenus professionnels sont si proches qu'un enseignement séparé de culture générale n'aurait pas de sens. Deux autres formations professionnelles initiales se sont écartées du modèle intégré dans leurs réformes les plus récentes. Pour les médiamaticiens, Hansjörg Hoppeter (ICT Formation professionnelle) expose que suite à la modularisation des contenus de formation, il paraît désormais logique de proposer un enseignement spécifique de culture générale ; et chez pharmaSuisse, on ne constate pratiquement plus de recoupements entre le profil de qualification des assistants en pharmacie et le plan d'études cadre CG. En outre, l'association juge que le changement de système « renforce l'enseignement de culture générale », et évoque des aspects pratiques (dispenses plus aisées en cas de formation préalable adéquate, adaptation plus facile dans le cas d'une éventuelle révision de l'enseignement CG). Interrogée à ce propos, pharmaSuisse indique que ce changement est salué par la Commission Développement des professions de la Conférence suisse des offices de formation professionnelle CSFP.

Quelle culture générale dans la formation commerciale ?

Dans la formation commerciale initiale, la culture générale fait partie intégrante de toutes les matières enseignées – de la langue standard aux langues étrangères, du domaine « information, communication, administration » (ICA) au domaine « économie et société ». Cette conception constitue l'ADN de la formation professionnelle initiale, dont les enseignants disposent en général d'un diplôme pour l'enseignement dans des écoles de maturité et d'une formation supplémentaire pour les écoles de maturité professionnelle. L'importance de l'enseignement de culture générale dans la formation commerciale initiale est illustré par un emploi du temps hebdomadaire : à l'heure actuelle, les futurs employés de commerce suivent pendant 1,1 journée un enseignement de culture générale, et pendant 3,6 journées une formation spécifique au métier. Pour l'ensemble des métiers, la moyenne est de 0,34 et 4,65 journées respectivement.[3]

On peut toutefois se demander dans quelle mesure ce ne sont pas tout de même les contenus professionnels qui dominent dans l'enseignement à l'école commerciale, ou si l'on s'attache vraiment à promouvoir des connaissances et aptitudes plus générales qui permettent par exemple aux jeunes de contribuer à un développement durable. René Schmidt, qui a dirigé pendant de longues années l'école de commerce de Schaffhouse, considère que la part de culture générale intégrée aux matières professionnelles est adéquate, tandis que la part non liée aux aspects professionnels est plutôt réduite ; celle-ci est appliquée, selon sa formule, dans les « combinaisons supradisciplinaires ». Toni Messner, chef de l'unité « Formation professionnelle initiale » au SEFRI, déclare : « Nous n'avons jamais examiné cette question, nous l'avons seulement estimée sur la base du plan de formation. » Et André Zbinden (responsable de la filière d'études Enseignement de la culture générale, HEFP), affirme : « Tous les objectifs scolaires de la formation commerciale initiale actuelle sont dérivés du contexte professionnel ; les domaines privé et social n'apparaissent guère expressément. Ceci se reflète également dans les matériels d'enseignement. » Les enseignants et enseignantes sont certes persuadés de dispenser une culture générale, mais il n'existe pratiquement pas de recherche sur ce sujet. Une exception à cela est un rapport d'expertise intitulé « L'éducation à la citoyenneté au secondaire II – bilan », publié en 2015 à la demande du SEFRI. Le constat de cette analyse des programmes scolaires : « Les scores les moins bons sont ceux des programmes de formation initiale d'employé(e) de commerce et au commerce de détail, qui intègrent la culture générale. »

« Tous les objectifs scolaires de la formation commerciale initiale actuelle sont dérivés du contexte professionnel. »
» André Zbinden

Crainte de la disparition de l'enseignement de culture générale

Avec le passage d'un enseignement organisé par matières à un enseignement orienté compétences opérationnelles, tel que prévu par la réforme Employé-e-s de commerce 2022, la question du poids accordé à la culture générale se pose sous un nouvel angle. C'est également ce qui a amené le SEFRI, lors de l'étude du projet de la nouvelle ordonnance sur la formation, à demander une expertise pour déterminer si les contenus du plan d'études cadre CG sont bien couverts – une intervention telle que l'on ne l'avait encore jamais vue sous cette forme. Cette étude a ensuite été confiée à des experts de la HEFP et de la Haute école pédagogique de Zurich, débouchant sur un « plan d'études national pour la culture générale » pour la formation commerciale. Ce plan d'études, selon son introduction, « assure la mise en œuvre uniforme de la culture générale intégrée dans les écoles professionnelles et que les objectifs de l'enseignement de la culture générale soient atteints dans leur intégralité ». Il fait partie du plan de formation et compte donc parmi les instruments contraignants de mise en œuvre pour la promotion de la qualité, comme l'expose Toni Messner : « Le SEFRI s'entend conjointement avec les cantons comme organisme responsable de l'enseignement de la culture générale, et souhaite une culture générale forte. Le présent document garantit que cet objectif sera également atteint avec Employé-e-s de commerce 2022. »

L'idée que le plan d'études national peut garantir une mise en œuvre conforme à la loi de l'enseignement de la culture générale dans la formation commerciale initiale réformée constitue toutefois pour l'instant plutôt une promesse qu'une certitude. L'un de ceux qui expriment des doutes à ce propos est Markus Maurer, professeur de pédagogie professionnelle à la Haute école pédagogique de Zurich. Il dit que dans le projet du plan de formation, les objectifs d'apprentissage dans le domaine de la culture générale sont peu visibles pour des observateurs externes, et qu'ils sont en fin de compte placés en aval des compétences supradisciplinaires. Dans les concepts de mise en œuvre pour l'école professionnelle également, la culture générale est selon lui peu tangible sur le plan curriculaire : « Par exemple, je ne vois pas comment les objectifs d'apprentissage dans le domaine de la culture générale doivent être évalués, et comment les résultats correspondants doivent être communiqués de façon compréhensible », déclare Maurer. « L'intégration de la culture générale, selon la formule précédente, est nettement plus valide. » André Zbinden, co-auteur de l'expertise susmentionnée, pose d'autres questions. Même s'il trouve judicieux de passer à une orientation vers les compétences opérationnelles, il voit précisément là le plus grand défi de la réforme : « Les enseignants et enseignantes pensent traditionnellement par matières ; à présent, il s'agit de concevoir l'enseignement tout à la fois à partir de situations professionnelles, sociales et privées. » Afin que cela réussisse, d'immenses changements doivent avoir lieu dans la formation des enseignants. Manfred Pfiffner, professeur de didactique spécialisée pour la formation professionnelle à la Haute école pédagogique de Zurich et également co-auteur de l'expertise, est du même avis. Il affirme qu'il s'agit à présent, dans la formation des enseignants, de mettre en œuvre en conséquence les concepts pédagogiques et didactiques correspondants. Cela exige également, dans le domaine de la formation continue, une disposition du personnel enseignant à s'ouvrir à ces nouveaux développements. Le développement de matériels d'enseignement utiles constituera également un facteur déterminant. Pfiffner exhorte à la patience : « Il faut beaucoup de temps pour que les grands projets de réforme arrivent dans la tête des enseignants et soient mis en œuvre dans les classes. »

« Par exemple, je ne vois pas comment les objectifs d'apprentissage dans le domaine de la culture générale doivent être évalués, et comment les résultats correspondants doivent être communiqués de façon compréhensible. »
» Markus Maurer

Les réticences les plus fondamentales sont exprimées par Konrad Kuoni, co-président de l'association zurichoise des enseignants et enseignantes de la formation professionnelle. Il voit dans la réforme proposée un abandon de l'ambition de dispenser une culture générale dans la formation commerciale initiale : « Le projet du plan de formation est entièrement placé sous le primat de la formation en entreprise, l'enseignement scolaire n'est plus qu'à présenter des situations d'action professionnelles supplémentaires. » Selon Kuoni, cela appauvrit la profession – et constitue un risque dans la compétition avec les écoles gymnasiales. Kuoni s'appuie par exemple sur le fait que dans le projet du plan de formation, les niveaux taxonomiques 1 (savoir) et 6 (évaluation) font explicitement défaut : « Les connaissances fondamentales n'entrent plus en ligne de compte que si elles sont basées sur la situation – et servent donc à des fins immédiates », dit Kuoni, « et il n'y a plus de place pour réfléchir sur les choses et en juger. » La responsabilité sociale, la maturation de la personnalité, les enjeux politiques – ce sont là des aspects que l'on cherche en vain à l'ombre d'une orientation vers les compétences opérationnelles exploitables à court terme. « Les jeunes doivent en premier lieu acquérir un savoir pertinent pour leurs actions – c'est en ces termes que Matthias Wirth s'est exprimé dans une interview. Je trouve que ce n'est pas une évolution favorable – ni pour le métier, ni pour ceux qui l'exercent. »

Pourquoi une intégration ?

La CSBFC aurait pu éviter de tels doutes en passant – selon l'exemple des médiamaticiens par exemple – à la formule d'un domaine d'enseignement séparé pour la culture générale. C'est précisément ce que revendique Georg Berger, directeur du centre de formation professionnelle d'Olten, président de la Conférence suisse des directrices et directeurs d'écoles professionnelles et président de la Table ronde Écoles professionnelles comme conférence faitière de toutes les écoles professionnelles de Suisse. Il déclare : « En maintenant l'enseignement intégré de la culture générale, on laisse passer une chance. Le concept de l'enseignement CG a fait ses preuves, la didactique orientée compétences est établie. Avec ce concept, l'ensemble de la formation professionnelle peut développer conjointement son enseignement de culture générale – par exemple en intégrant le programme myidea pour une promotion holistique de l'action entrepreneuriale. » Ceci aurait également des avantages du point de vue des directions d'établissement.

Interrogé à ce sujet, Toni Messner indique clairement que la Confédération – et avec elle les cantons – ne permet qu'avec réticence l'enseignement intégré de la culture générale. Mais la loi y autorise. Dans le cas présent, la proximité des contenus et la réglementation déjà en place parlent en faveur d'un enseignement intégré de la culture générale. André Zbinden (HEFP) partage ce point de vue. « Si, en plus de la suppression des matières, on avait également voulu séparer l'enseignement de la culture générale, la réforme aurait été encore plus exigeante. »

Roland Hohl, directeur de la CSBFC, précise que la décision définitive en faveur d'un enseignement scolaire intégré de la culture générale et des connaissances professionnelles a été prise sur la base d'une analyse approfondie dans le cadre du processus de développement des professions coordonné entre tous les partenaires impliqués. Pour la formation commerciale initiale, selon lui, cette solution constitue la « voie royale ». Cet avis était expressément partagé par trois conférences scolaires qui font partie de la Table Ronde présidée par Georg Berger. Au niveau du contenu, l'enseignement des connaissances professionnelles pour les métiers du commerce est très proche des thèmes de culture générale – c'était déjà le cas par le passé, et le restera à l'avenir. Avec le plan d'études national pour la culture générale, on dispose d'un rapprochement détaillé entre les prescriptions du PEC CG et les catalogues d'objectifs de performance de la nouvelle formation commerciale initiale, qui réglemente la mise en œuvre de l'enseignement intégré de la culture générale de manière encore plus ferme que par le passé – un « immense progrès », affirme Hohl. La mise en œuvre

du plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale peut ainsi être assurée dans la formation professionnelle initiale.

Renforcer et non pas affaiblir l'enseignement CG

Il y a six ans, le pédagogue allemand Peter Euler écrivait « que c'est au fond une absurdité théorique et un scandale moral de la formation que de mettre ce qu'il y a d'humain chez l'homme en opposition à la capacité de travail socialement utile de l'individu. » Or, c'est précisément ce qui a lieu dans une « idéologie de la contradiction entre la culture générale et la formation professionnelle ».[4] Au début du XX^e siècle déjà, Georg Kerschensteiner, Eduard Spranger ou John Dewey avaient de même décrit la formation professionnelle et la culture générale comme des domaines non pas séparés, mais interdépendants et interconnectés.[5]

Mais ce sont là davantage des définitions terminologiques que des constats empiriques. Car l'importance accordée à la culture générale dans la formation professionnelle exige sans cesse de nouvelles luttes – peut-être même dans toute leçon CG. Ainsi, nombreux sont ceux qui demandent une augmentation de la part de culture générale dans la formation professionnelle – par exemple Avenir Suisse[6] ou les experts en matière d'enseignement de culture générale Ruth Schori Bondeli et Daniel Schmuki.[7] Le projet de réforme « Culture générale 2030 » également vise un renforcement de l'enseignement de la culture générale, comme l'expose Toni Messner : « Toutes les parties prenantes sont d'accord sur ce point. » Une étude réalisée cette année par la HEFP en souligne l'intérêt probable. Elle montre que si les formations professionnelles très spécifiques facilitent l'entrée sur le marché de l'emploi, les personnes qui ont accompli une formation professionnelle avec une part importante de culture générale exercent plus souvent un métier au statut plus élevé huit à dix ans après la fin de leur formation, et subissent plus rarement une perte de statut social.[8]

Inversement, toutefois, beaucoup demandent que l'enseignement de culture générale soit plus étroitement lié aux « besoins des différents champs professionnels et de la région », comme le postule également l'ordonnance du SEFRI sur les conditions minimales – ce qui est aisément réalisable dans le modèle intégré. Le plan d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale prévoit que les thèmes « se rapportent à la réalité personnelle, professionnelle et sociale des personnes en formation ». La question de savoir si c'est effectivement le cas est contestée. Dans sa thèse, Daniel Schmuki parvient au vu de l'aspect « formation juridique » dans l'enseignement CG à des appréciations critiques. L'analyse des examens de fin d'études CG notamment permet de conclure que « les connaissances juridiques conceptuelles sont encore trop peu utilisées dans un sens instrumental, et que l'on développe d'une manière générale trop peu de savoir procédural ».[9]

« Le projet de réforme » Culture générale 2030 » également vise un renforcement de l'enseignement de la culture générale. » Toni Messner

Culture générale: « une importante fonction émancipatrice »

Il est difficile de cerner ce qu'est la culture générale. Le terme est parfois employé pour faire la distinction entre la formation professionnelle et l'enseignement gymnasial. Du point de vue historique, il désigne tout le savoir recueilli par les encyclopédies pour le mettre à la disposition du grand public.

Dans le cadre de la formation professionnelle initiale, l'enseignement de la culture générale (CG) se concentre sur deux objectifs majeurs : le développement de la personnalité et l'éducation à devenir un membre responsable d'une société démocratique. Telle est la définition proposée par l'ouvrage *Unterrichten an Berufsfachschulen – Allgemeinbildung*, qui atteste à la culture générale une « importante fonction émancipatrice ».[10] Un autre livre sur l'enseignement CG – *Unser Leben. Unsere Welt. Unsere Sprachen. Quality Teaching im ABU an Berufsfachschulen* – concrétise l'orientation de l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle.[11] Selon l'équipe des auteurs, dans l'enseignement CG organisé par thèmes, les personnes en formation sont « mises en mesure de considérer des questions personnelles, professionnelles et sociales sous divers angles et de mieux les cerner à l'aide d'instruments scientifiques spécifiques ». En abordant de façon multidisciplinaire des situations et des problèmes qui les concernent, les jeunes élargissent leurs possibilités linguistiques de compréhension et d'expression, acquièrent des connaissances spécialisées et des stratégies, différencient leur aptitude au jugement et réfléchissent à leurs attitudes.

Dans l'enseignement CG, il ne s'agit donc pas d'accumuler un fonds de savoir traditionnel, d'autant que la mission propédeutique n'entre pas en jeu dans le contexte de l'école professionnelle. Il consiste à sélectionner et à traiter de façon ciblée avec les jeunes dans des disciplines socialement pertinentes (langue et communication, écologie, sciences politiques, économie, droit, éthique, culture, technologie, psychologie) des concepts utiles pour comprendre le monde, se repérer sur le plan personnel et social et agir dans le monde de façon suffisamment efficace et responsable envers soi-même et la société. Un tel profil de l'enseignement de la culture générale est ambitieux. « Nous ne connaissons en Suisse aucun autre important dispositif d'instruction publique qui pose autant de défis aux enseignants », affirme par conséquent le dernier ouvrage cité.

[1] Newsletter de la CSBFC (mars 2019) : « L'entreprise devient le lieu privilégié de la formation ».

Interview (<https://skkab.ch/download/der-lehrbetrieb-wird-zum-wichtigsten-lernort/>) de Matthias Wirth, président de la Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC)

[2] Article 3 (Buts) : La présente loi encourage et développe :

1a) un système de formation professionnelle qui permette aux individus de s'épanouir sur les plans professionnel et personnel et de s'intégrer dans la société, en particulier dans le monde du travail, tout en les rendant aptes et disposés à faire preuve de flexibilité professionnelle et à rester dans le monde du travail.

[3] Kriesi I., Grønning, M. (2021) : *Quel degré de culture générale dans la formation professionnelle ?* Hétérogénéité dans la formation professionnelle – incidence sur les parcours professionnel. Transfert, Formation professionnelle dans la recherche et la pratique (2/2021), SRFP, Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle. Dans le cadre de l'étude, toutes les leçons CG ainsi que les leçons dans les matières langue régionale, langue étrangère, économie, droit, société et politique ont été considérées comme faisant partie de l'enseignement de culture générale. Dans les formations professionnelles sans enseignement « CG » classique, les leçons dans les matières mentionnées ont été considérées comme faisant partie de l'enseignement de culture générale. Toutes les autres leçons à l'école professionnelle (sauf l'éducation physique) ont été considérées comme enseignement professionnel spécifique. Pour l'apprentissage commercial, l'enseignement professionnel spécifique correspondrait aux matières « Information, communication et administration », « Approfondir et relier » et « Travail autonome ».

[4] Ziegler B. (éd.) (2015) : *Verallgemeinerung des Beruflichen – Verberuflichung des*

Allgemeinen (https://www.wbv.de/shop/themenbereiche/berufs-und-wirtschaftspaedagogik/shop/detail/name/_/0/1/6004435/facet/6004435/nb/0/category/1633.html) ? Bielefeld, wbv

[5] Wettstein, E., Schmid, E., Gonon, P. (2014) : *Berufsbildung in der Schweiz. Formen, Strukturen, Akteure*. Berne, éditions hep

[6] Schellenbauer P. et al. (2010) : *Die Zukunft der Lehre. Die Berufsbildung in einer neuen Wirklichkeit*. Zurich, Avenir Suisse

[7] Fleischmann, D. (2018) : *Wie guter ABU zustande kommt*. Ruth Schori Bondeli et Daniel Schmuki de la HEFP présentent leur livre. Panorama : Formation – Orientation – Marché du travail, 2/2018

[8] Kriesi I., Grønning, M. (2021) : *Quel degré de culture générale dans la formation professionnelle ?* Hétérogénéité dans la formation professionnelle – incidence sur les parcours professionnel. Transfert, Formation professionnelle dans la recherche et la pratique (2/2021), SRFP, Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle.

[9] Schmuki, D. (2018) : *Des connaissances factuelles au lieu de conseils pratiques ?* : Un nouveau livre publié par la maison d'édition hep : Formation juridique dans l'enseignement CG. Transfert, Formation professionnelle dans la recherche et la pratique (3/2018), SRFP, Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation

professionnelle.

[10] Caduff, C., Hundertpfund, A., Langhans, E., Plüss, D. (2010) : Unterrichten an Berufsfachschulen – Allgemeinbildender Unterricht (ABU), éditions hep, Berne. L'OFIAMT de 1941 formulait les choses de manière étonnamment similaire : « L'école professionnelle a pour tâche, outre de dispenser des connaissances destinées à servir à la promotion professionnelle, de former le caractère des élèves et d'encourager l'éducation civique. » [cité/traduit d'après : Schori Bondeli, R., Schmuki, D., Erne, M. (2017) : Unser Leben. Unsere Welt. Unsere Sprachen. Quality Teaching im allgemeinbildenden Unterricht ABU an Berufsfachschulen. Berne, éditions hep

[11] Schori Bondeli, R., Schmuki, D., Erne, M. (2017) : Unser Leben. Unsere Welt. Unsere Sprachen. Quality Teaching im allgemeinbildenden Unterricht ABU an Berufsfachschulen. Berne, éditions hep

Citation

Daniel Fleischmann, 2021: Quelle est la place de la culture générale dans la formation commerciale initiale ? : Réforme Employée-e-s de commerce 2022. Transfert, Formation professionnelle dans la recherche et la pratique (3/2021), SRF, Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle.



(<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>)